



## **Etude GLOBIOM :**

### **L'éthanol de maïs a peu d'impact sur les changements d'affectation des sols**

**La CEPM se réjouit des résultats de l'étude GLOBIOM commanditée par la Commission européenne pour évaluer l'impact du changement d'affectation des sols (CAS) des biocarburants utilisés dans l'Union Européenne. L'étude conclue que la contribution de l'éthanol de maïs aux objectifs européens génère le plus faible CAS des biocarburants conventionnels issus des grandes cultures. Néanmoins, la CEPM estime qu'il faut chercher à dépasser le débat sur le CAS basé sur l'opposition des usages des terres agricoles par une approche assise sur leur complémentarité dans la bioéconomie.**

L'étude GLOBIOM a modélisé les effets du développement de la demande en biocarburants pour remplir l'objectif européen 2020. Elle conclut que l'éthanol de maïs est le biocarburant ayant le plus faible CAS\* des cultures céréalières, sucrières et oléagineuses. L'utilisation d'éthanol de maïs ne génère pas non plus d'effet sur les prix mondiaux du maïs.

La CEPM considère que cette étude met en évidence les atouts du bioéthanol de maïs, à côté des autres sources de biocarburants, pour remplir les objectifs d'incorporation européens d'énergie renouvelable dans les transports pour 2020 mais aussi pour 2030.

Elle estime néanmoins que cette étude confirme l'incertitude de l'évaluation du CAS, et l'incapacité à en identifier la part issue d'effets indirects. Le niveau du CAS ne peut être que modélisé et demeure très dépendant des hypothèses retenues dans les scénarii de référence et de développement des biocarburants. Dans certaines hypothèses, le bioéthanol de maïs présente un CAS négatif et apparaît ainsi comme un puits de carbone.

Face à ces incertitudes persistantes sur le concept d'ILUC, la CEPM estime que la future politique européenne des bioénergies devrait s'élargir à une vision prenant plus en compte le rôle positif de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique et pour la sécurité alimentaire. Dans ce cadre, la CEPM pense que la bioéconomie, qui s'appuie sur la complémentarité des usages de la biomasse (alimentaire, bioénergies-bioproducts, stockage du carbone), semble la plus adaptée à ce titre et doit permettre de développer une approche plus inclusive de la contribution de l'agriculture et du maïs aux diverses politiques alimentaires, énergétiques et climatiques de l'Union Européenne.

CONFEDERATION EUROPEENNE DE LA PRODUCTION DE MAÏS  
C.E.P.M.

---

Emissions liées au changement d'affectation des sols

en gramme de CO2 equivalent / MJ	CAS
Bioéthanol - maïs	14
Bioéthanol - Blé	34
Bioéthanol - betterave	15
Bioéthanol - canne à sucre	17
Biodiesel - colza	65
Biodiesel - soja	150
Biodiesel - huile de palme	231

Source : GLOBIOM

**Contact** : Céline Duroc, Délégué Permanent : +33 6 87 61 80 48